

délibération :
D_2016_3_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

Objet : Convention Association

Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'association foncière a sollicité la commune pour que l'entretien de ces portions de chemins puisse être confié à la commune.

Vu les statuts de l'Association Foncière de remembrement de Mouthiers sur Boëme,

Vu le projet de convention relative à l'entretien de ces chemins,

Considérant que ces chemins sont utilisés par de nombreux administrés et notamment les locataires des jardins familiaux et les utilisateurs des étangs communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention entre la commune et l'Association Foncière fixant les modalités d'entretien des chemins cadastrés ZB 0084 et ZB 0022, appartenant l'association foncière.
- D'INSCRIRE sur le budget de la commune, la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien de ces portions de chemins.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **30 MARS 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

